

## 62 - Plan d'actions pour l'emploi dans les quartiers

**Mme TISSIER, Conseillère Municipale Déléguée, Rapporteur :**

### I - Préambule

Le terrain de l'emploi est complexe avec une multiplicité d'acteurs et de dispositifs, niveaux de décisions à tous les échelons du découpage territorial, offre de services diverses mais difficilement visible et lisible pour l'ensemble des Bisontins ainsi que pour les professionnels de l'emploi.

Même si la politique de l'emploi demeure une compétence étatique, les collectivités territoriales, comme la Ville de Besançon, sont amenées à exercer des attributions susceptibles de compléter les orientations définies au niveau national. Cela se vérifie tant à l'égard des politiques visant, directement ou indirectement, à soutenir l'emploi et à lutter contre l'exclusion professionnelle, qu'à l'égard de la politique de l'emploi public. En effet, la politique de lutte contre le chômage ne peut s'analyser comme un monopole étatique, elle apparaît en réalité comme une compétence partagée entre tous les acteurs.

Le rôle de la Ville de Besançon se situe dans la mise en cohérence de l'ensemble de ces dispositifs qui doit se traduire pour l'ensemble des acteurs par une territorialisation des politiques de l'emploi et une mise en réseau de ces acteurs.

C'est pourquoi, malgré le transfert de certains outils à l'Agglomération de Besançon tels que l'Association du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) et la Mission Locale, la Ville de Besançon a fait le choix de rester positionnée comme animateur des dispositifs existants sur son territoire afin de donner du sens et de la cohérence à l'action conduite sur la Collectivité.

Dans ce contexte, la Ville de Besançon a notamment souhaité développer une politique en matière d'accès à l'emploi et plus particulièrement en faveur des habitants des quartiers de la géographie prioritaire de l'actuel Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) de Besançon.

### II - La répartition des champs d'intervention des différentes institutions

#### **Rappel des priorités :**

#### Au niveau de la Ville de Besançon

La délégation Mission Emploi Insertion Economie Sociale et solidaire a pour mission de co-animer et de développer les dispositifs de proximité visant à favoriser l'accès à l'emploi des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du CUCS de Besançon, dispositifs pilotés par la Ville en lien avec le Grand Besançon et son CCAS.

Cette mission se décline autour de plusieurs axes :

- L'animation du volet accès à l'emploi et développement économique du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, qui concerne notamment les Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE), les réseaux de parrainage et le soutien en phase de démarrage à des initiatives locales innovantes. Cette thématique a notamment été identifiée par l'Etat et la collectivité comme l'un des champs prioritaires de l'actuel Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

- Le pilotage et la co-animation des Groupes Solidarité Emploi, groupes devant activer l'ensemble des instruments de la politique publique de l'emploi au plus près des Zones Urbaines Sensibles. Ils ont pour objectif de renforcer les moyens existants du Service Public de l'Emploi Local (SPEL) et d'intensifier les services proposés aux publics des quartiers prioritaires.

- La contribution active à la mise en place de certaines mesures spécifiques comme le contrat d'autonomie pour les jeunes sur le territoire bisontin.

- Le pilotage et la mise en œuvre des actions opérationnelles du volet emploi du plan municipal pour l'égalité des chances en particulier sur les rencontres de quartier entre demandeurs d'emploi et employeurs signataires de la charte de la Diversité, sur le parrainage et les stages ou toute autre action de nature à lever les freins à l'emploi des publics visés par le plan municipal pour l'égalité des chances.

En complément de l'action municipale pilotée directement par la Ville de Besançon au travers notamment de la Mission Emploi Insertion, le service Insertion du CCAS assure l'accompagnement social de certains bénéficiaires du RSA en lien avec le PLIE avec lequel il noue des partenariats étroits. Le CCAS a pour mission principale d'accompagner et de lever les freins à l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires orientés par le Département.

#### Au niveau de la CAGB

Dans le cadre des compétences transférées à l'Agglomération du Grand Besançon au titre du développement économique, la compétence emploi est naturellement présente à travers l'Association du PLIE et la Mission Locale.

**L'enjeu prioritaire de la Ville de Besançon reste bien la question de l'accès à l'emploi des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du CUCS de Besançon et la mobilisation de tous les acteurs locaux et des outils de la politique de l'emploi, qui sont impliqués dans un souci de développement d'une politique concertée de cohésion sociale.**

### **III - Le plan d'action municipale pour l'emploi dans les quartiers**

*Pour faire face au contexte actuel, la Ville de Besançon souhaite réaffirmer une stratégie d'accès à l'emploi pour les habitants des quartiers de la géographie prioritaire du CUCS de Besançon.*

#### **Action 1 : Expérimenter et multiplier les rendez-vous de l'emploi dans les quartiers**

La finalité de ces rendez-vous est de mettre à disposition des demandeurs d'emploi des quartiers de la géographie, des offres d'emploi récoltées directement auprès des entreprises et notamment celles du Club des signataires de la Charte de la Diversité.

Cette action a été retenue lors du dernier Service Public de l'Emploi Départemental : action qui doit se dérouler au cœur même des quartiers de la géographie prioritaire du CUCS de Besançon.

L'objectif de cette action est de :

- **mettre** en place, au sein des quartiers CUCS des rencontres entre des employeurs qui recrutent et des personnes au sein des quartiers en recherche d'emploi ;
- **mobiliser les dispositifs de droit commun en faveur des habitants des quartiers de la politique de la Ville ;**
- **mobiliser** le Club des Signataires de la Charte de la Diversité, porté par la Ville de Besançon ;
- **mettre** directement des offres d'emploi à disposition des demandeurs d'emploi des quartiers de la géographie prioritaire du CUCS de Besançon.

#### **Objectifs quantitatifs tendanciels :**

- 25 entreprises présentes sur chaque RV
- 2 RV par an sur 2 quartiers prioritaires en 2011 et 3 en 2012
- 150 offres d'emplois récoltées
- 150 à 200 mises en relation
- 50 % des offres satisfaites dont 30 % par les publics résidant dans les quartiers prioritaires.

**Indicateurs de suivi :**

- Nombre d'entreprises sollicitées
- Nombre d'offres d'emploi récoltés
- Nombre d'entreprises présentes aux rencontres (dont entreprises du Club des Signataires de la Charte de la Diversité)
- Nombre de mise en relation
- Nombre de demandeurs d'emploi présents (dont résidents CUCS)
- Nombre d'offres d'emploi pourvues (dont résidents CUCS).

Un premier rendez-vous de l'emploi a été organisé au cœur même du quartier de Planoise en juin 2011, le prochain se déroulera sur le quartier des Clairs-Soleils.

**Action 2 : Développer la Clause d'insertion dans les marchés publics de la Ville de Besançon et contribuer à sa diversification : Clauses éco responsables (sociales environnementales)\***

- \* Le terme de clauses éco-responsables comporte les clauses à caractère social, les clauses d'insertion, des clauses environnementales, et les critères d'achats équitables.

L'article 5 du Code des Marchés Publics impose aux acheteurs publics de prendre en compte, lorsqu'ils en ont la possibilité (et sauf à justifier qu'ils ne le peuvent pas), les objectifs de développement durable dans leurs achats.

Pour permettre la réalisation de ces objectifs, le Code des Marchés Publics permet d'introduire pour certains marchés publics des clauses éco-responsables.

Pour favoriser l'insertion professionnelle, le Code des Marchés Publics offre plusieurs possibilités. Il peut faire de l'insertion professionnelle : une condition d'exécution du marché, l'objet même du marché, un critère de sélection, ou encore condition d'exécution et critère de sélection à la fois.

**L'objectif de cette action est de développer le recours à la clause d'insertion dans les marchés publics de la Ville de Besançon, du CCAS, de contribuer à sa diversification et de favoriser le retour à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés sociales et ou professionnelles plus particulièrement celles résidant dans les quartiers de la géographie prioritaire du CUCS de Besançon.**

**Dans une logique d'exemplarité, la Ville de Besançon applique les clauses sociales et environnementales : sur des marchés notamment à forte demande de main d'œuvre, 7 % des heures travaillées seraient réservées à des personnes rencontrant des difficultés sociales et ou professionnelles avec la possibilité d'aller au-delà des 7 % quand cela semble opportun et possible.**

Cette action fait l'objet d'une délibération spécifique parallèlement à ce plan d'action dans les points abordés lors de ce présent conseil.

**Résultats 2010 :**

**16 marchés achevés avec Clauses d'insertion (30 en 2009)**

Nbre d'heures d'insertion : 16 912 heures.

**Objectifs quantitatifs tendanciels :**

En référence à la moyenne des marchés conclus passés 2010 avec et sans clauses d'insertion sur la base d'une activité similaire au niveau des services de la Ville de Besançon:

- **Nombre d'heures en insertion : 20 000 heures soit une augmentation de 15 %**
- **Nombre de marché avec clause : 30 soit une augmentation de 45 %.**

**Les indicateurs de suivi**

- Nombre de marchés publics de la Ville
- Nombre de marchés publics de la Ville intégrant une clause d'insertion par type de marché (article 30, article 14 ; article 53)
- Nombre de services de la Ville intégrant dans ses marchés la clause d'insertion
- Nombre de résidents des quartiers CUCS pris en charge en SIAE dont jeunes et dont femmes
- Nombre de bénéficiaires (en ETP) des clauses d'insertion dans les marchés publics de la Ville.

**Action 3 : Contribuer à l'animation de la Cellule Emploi Tramway pilotée par la CAGB**

La réalisation de la première ligne du tramway dans l'agglomération bisontine, dont les travaux se déroulent de 2010 à 2014, constitue une opportunité pour les entreprises et les personnes en recherche d'emploi : elle doit leur permettre un accès à l'emploi durable, dans le secteur des Travaux Publics (TP), du bâtiment, et des espaces verts.

La construction du tramway de Besançon conduite par l'Agglomération du Grand Besançon doit également permettre de faire connaître et de valoriser auprès du jeune public et de leurs parents les métiers de ces secteurs et les parcours de formation associés.

Une charte a été rédigée à cet effet. La volonté des signataires est que ce chantier bénéficie à l'emploi local et en particulier aux personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi et plus particulièrement les habitants des quartiers de la géographie prioritaire et les publics en insertion éloignés de l'emploi.

Pour ce faire, les signataires de la Charte souhaitent mettre en commun leurs moyens et engager un travail coordonné sur la durée du chantier.

Ce travail sera à mener dans le cadre de la charte partenariale. Chaque partenaire de la charte s'engage sur des objectifs communs partagés et à mettre en place des plans d'actions spécifiques pour toute la durée du chantier.

**Objectifs quantitatifs et qualitatifs tendanciels :**

- 7 % du montant total des heures travaillées réservé à l'insertion et en priorité aux demandeurs d'emploi des quartiers de la géographie prioritaire.
- Veiller à ce que le chantier du Tramway bénéficie à l'emploi local et en particulier aux personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi et plus particulièrement les habitants des quartiers de la géographie prioritaire et les publics en insertion éloignés de l'emploi.

**Indicateurs de suivi :**

- Nombre d'offres d'emplois générés dans le cadre du tramway
- Nombre de réunions d'informations collectives organisées
- Nombre de marchés publics ayant intégré la clause d'insertion
- Nombre de personnes ayant bénéficié de la clause d'insertion (dont publics CUCS)

- Nombre de prescriptions des professionnels de l'emploi
- Nombre de salariés recrutés maintenus dans l'emploi
- Nombre de formations mobilisées
- Nombre de salariés en insertion dans les SIAE ayant travaillé sur le projet tramway.

#### **Action 4 : Exploiter les opportunités d'emploi liées aux créations d'activités commerciales de la Ville de Besançon : Développer la Cellule Emploi Commerce et Restauration**

La finalité première de cette action est la mise en place sur le territoire d'une procédure de fonctionnement entre structures professionnelles de l'emploi dans le cadre d'une création d'activités ou d'extension dans le domaine de la restauration et du commerce :

- pour le recueil et la gestion des besoins d'employeurs identifiés au départ par la Cellule Emploi Commerce et restauration : Ville/Agglomération du Grand Besançon ;
- à destination des publics issus des quartiers relevant du CUCS en priorité.

afin :

- d'anticiper sur les emplois à venir dans les domaines du Commerce et de la Restauration en assurant une veille économique à partir des données recueillies par la Ville et la CAGB.
- de recueillir les offres d'emploi repérées ainsi que celles provenant des prospections régulières du service de l'emploi (Pôle Emploi, Plie, Mission Locale) et les exploiter de façon prioritaire vers le public pris en charge par les acteurs des GSE.
- de construire également des parcours vers l'emploi pouvant utiliser les prestations Pôle Emploi, les formations et adaptations à l'emploi.

**Des actions ont été menées dans ce cadre en 2009, 2010 et en 2011 pour faciliter le recrutement de personnes suivies par les acteurs du Service Public de l'Emploi Local et domiciliées notamment dans les zones relevant du Contrat Urbain de Cohésion Sociale lors de l'installation de la galerie marchande de Châteaufarine (70 recrutements), lors de l'ouverture du SUPER U à Devecey ou encore plus récemment l'implantation du Restaurant Léon de Bruxelles (20 recrutements) et lors de l'implantation de l'enseigne CULTURA sur Châteaufarine (25 recrutements en CDI).**

A l'initiative du GSE de Clairs-Soleils et de la Ville, une cellule commerces a également été créée dans le cadre du PRU Clairs-Soleils pour l'implantation des cellules commerciales sur la future place.

#### **Résultats 2009/2010 : 115 recrutements**

#### **Objectifs quantitatifs et qualitatifs tendanciels :**

En référence à la moyenne des recrutements des années précédentes sur la base d'une activité de développement commercial similaire sur le bassin d'emploi estimation du nombre de recrutements : 150 dont 40 % des quartiers prioritaires du CUCS (soit 25 % d'augmentation).

Ce qui revient à :

- augmenter le nombre d'opérations intégrant le recrutement via la Cellule Emploi Commerce et Restauration ;
- augmenter le nombre de mises en relation.

**Indicateurs de suivi :**

- Nombre d'opérations engagées ;
- Nombre de mises en relations ;
- Nombre de personnes placées.

**Action 5 : Développer l'offre de service des Espaces Emploi des maisons de Quartier**

L'enjeu premier est la mobilisation de l'ensemble des forces du Service Public de l'Emploi Local et des actions de droit commun au bénéfice des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du CUCS de Besançon (Pôle Emploi, Mission Locale...).

Il s'agit concrètement :

- de maintenir sur les quartiers les permanences emploi et des moyens affectés ;
- d'identifier au sein de chaque structure de quartier des espaces emploi ;
- de développer les ateliers emplois dans les maisons de quartiers ;
- de maintenir les actions socio-linguistiques dans les quartiers ;
- de confirmer le rôle des maisons de quartiers municipales et associatives autour de la question de l'accès à l'emploi
- **de confirmer et développer la présence des acteurs du service public de l'emploi local (référents PLIE, Correspondant Emploi Formation Insertion de la Mission Locale, des pilotes du Service Public de l'Emploi Local au sein des Groupes Solidarité Emploi) et des réseaux de parrainage au sein des quartiers et des permanences.**

Plus généralement il s'agit :

- de favoriser l'utilisation des dispositifs de droit commun vers l'emploi par les habitants des quartiers ZUS et CUCS.
- de mettre en adéquation le développement économique et le soutien à l'emploi, avec pour objectifs que le développement économique soit porteur d'emplois de qualité et que la création d'emplois bénéficie à l'ensemble des habitants, en particulier ceux des quartiers prioritaires.
- d'établir une politique de l'emploi concertée en faveur des habitants des quartiers de la géographie prioritaire avec l'ensemble des partenaires de l'emploi tels que l'Etat, Pôle Emploi, le CCAS, le Conseil Général dans son volet insertion, le Conseil Régional et de mettre en place une offre de service graduée en fonction des besoins des territoires.

**Résultats 2010 : 800 personnes reçues en permanence****Objectifs quantitatifs tendanciels**

En référence à la moyenne des personnes accueillies en permanence en 2010 sur la base d'une activité similaire estimation du nombre de personnes pouvant être reçues en permanence : **1 000 (soit une augmentation de 200 par rapport en 2010) dont 90 % des quartiers prioritaires du CUCS (soit une augmentation de 20 %).**

Ce qui revient à :

- augmenter le nombre de personnes reçues en permanences
- augmenter le nombre de situations individuelles traitées par les GSE
- augmenter le nombre de parrainage dans les quartiers.

**Indicateurs de suivi**

- Nombre de personnes ayant fréquentées une permanence emploi du quartier
- Nombre de situations individuelles traitées
- Nombre de réunions techniques GSE
- Nombre de partenaires présents au sein des GSE
- Types de partenaires.

**Action 6 : Favoriser l'égalité des chances en développant le volet emploi de la Charte de la Diversité**

La Ville de Besançon s'est engagée depuis plusieurs années dans une politique d'égalité de traitement et de promotion de la diversité et de l'égalité des chances sur l'ensemble du territoire communal.

Elle a adopté en novembre 2007 un plan municipal d'action en faveur de l'égalité des chances et contre les discriminations qui a formalisé l'engagement de la Ville sur ces champs, de manière globale, afin de donner une cohérence et une dynamique accrue aux actions déjà initiées.

**La Ville de Besançon mobilise les employeurs pour lutter contre les discriminations. Plus de 180 employeurs publics et privés du bassin de Besançon se sont engagés aux côtés de la Ville pour lutter contre les discriminations et promouvoir l'égalité des chances en signant la charte de la diversité.**

C'est au sein du «club de la diversité» créé à cette occasion que des actions concrètes se mettent en place autour notamment du parrainage, des stages et des structures d'insertion par l'activité économique autour de plusieurs thèmes :

- le parrainage
- l'insertion durable des salariés en insertion
- les stages.

**Le parrainage**

**Résultats 2010 : 90 personnes issues des quartiers de la géographie prioritaire parrainées**

**Objectifs quantitatifs tendanciels :**

- En référence à la moyenne des personnes parrainées en 2009 et 2010 sur la base d'une activité similaire estimation du nombre de personnes parrainées habitant les quartiers prioritaires : **120 (soit une augmentation de 35 % par rapport en 2010).**

Ce qui revient à :

- 60 % des bénéficiaires des actions parrainage doivent être issus des quartiers prioritaires ;
- augmenter le nombre de prescriptions par le SPEL en direction des réseaux de parrainage ;
- faire participer plus activement les réseaux de parrainage aux différents comités techniques des GSE ;
- augmenter le nombre de filleuls résidant dans les quartiers de la géographie prioritaire du CUCS de Besançon ;
- augmenter le nombre de parrains par le biais de la mobilisation des entreprises du club des signataires de la Charte de la Diversité.

**Indicateurs de suivi :**

- Nombre de prescriptions provenant du SPEL
- Nombre de filleuls résidant dans les quartiers de la géographie prioritaire du CUCS de Besançon
- Nombre de d'entreprises du club des signataires de la Charte de la Diversité ayant intégré la démarche.

**L'insertion durable des salariés en insertion****Objectifs quantitatifs et qualitatifs tendanciels :**

- Cette action n'est pas encore complètement opérationnelle à ce jour mais il convient de se fixer un **objectif minimum de 15 à 25 personnes en 2012** pouvant bénéficier de cette action spécifique, ceci afin de lui donner de la visibilité.

Ce qui revient à :

- Meilleure connaissance de l'Insertion par l'Activité Economique par les entreprises et par l'Insertion par l'Activité Economique des entreprises ;
  - Accès aux salariés en insertion en fin de parcours et notamment ceux des quartiers de la géographie prioritaire aux actions mises en place ;
  - Mise en place de groupes de travail spécifiques sur cette thématique ;
  - Participation des entreprises du club des signataires de la Charte de la Diversité aux actions expérimentales initiées dans le groupe de travail ;
- Accès à l'emploi durable pour certains salariés en insertion en fin de parcours.

**Indicateurs de suivi :**

- Nombre d'entreprises ayant intégré la démarche
- Nombre d'actions mises en place à titre expérimental
- Nombre de salariés en insertion ayant bénéficié des actions (dont salariés en insertion résidant dans les quartiers de la géographie prioritaire du CUCS de Besançon).

**Les stages****Résultats 2010 :**

- 64 élèves de 3<sup>ème</sup> accompagnés
- 63 organismes ayant accueillis des stagiaires (27 entreprises du club des signataires de la Charte de la Diversité).

**Objectifs qualitatifs tendanciels :**

- Actuellement l'action a démarré dans le cadre d'une collaboration Ville CRIJ en 2009/2010, ce projet a permis d'accompagner 64 personnes sur deux collèges. 63 organismes (dont 45 % entreprises du club des signataires de la Charte de la Diversité) ont accueilli des stagiaires. Les promoteurs de ce projet estiment qu'il est possible d'étendre sur d'autres quartiers afin d'atteindre en 2011/2012 un potentiel de bénéficiaires à 100 (+ 30 % par rapport à 2009/2010) et 35 entreprises de la Charte de la Diversité (20 % par rapport à 2009/2010).

Ce qui revient à :

- Participation des entreprises aux réunions des groupes de travail liés à la Charte ;
- Participation des entreprises aux manifestations organisées par les partenaires du SPEL ;
- Participation de l'ensemble des acteurs intéressés par cette thématique ;
- Pérennisation du dispositif existant.

**Indicateurs de suivi :**

- Nombre d'entreprises du club des signataires de la Charte de la Diversité membre du comité de pilotage «stage» ;
- Nombre d'entreprises du club des signataires de la Charte de la Diversité participant aux actions conduites par les membres du SPEL ;
- Nombre de jeunes ayant bénéficié du dispositif conduit par le CRIJ ;
- Nombre d'entreprises ayant accueilli un jeune dans le cadre du dispositif conduit par le CRIJ.

**Action 7 : Renforcer le volet emploi et développement économique du Contrat Urbain de Cohésion Sociale**

Le renforcement du volet emploi et développement économique du Contrat Urbain de Cohésion Sociale passe aujourd'hui par une plus forte articulation entre les politiques de droit commun et les politiques spécifiques.

Il s'agit donc notamment en concertation avec l'Etat et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon d'orienter plus fortement les moyens existants au profit des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du CUCS de Besançon.

D'ailleurs, cette orientation est reprise pour son compte par l'Etat dans le cadre de la mise en œuvre des CUCS expérimentaux et par le Secrétaire Général de la Préfecture qui depuis la fin de l'année 2010 a engagé et soutenu des actions spécifiques en faveur de ces habitants.

Dans le but de favoriser l'accès à l'emploi des habitants des quartiers prioritaires qui en sont demandeurs, les objectifs sont de :

- Maintenir la forte mobilisation de l'ensemble des acteurs du Service Public de l'Emploi Local au bénéfice de l'accès à l'emploi des habitants des quartiers prioritaires notamment au travers des Groupes Solidarité Emploi.
- Maintenir la mobilisation des réseaux de parrainage au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires.
- Poursuivre l'appui aux Structures d'Insertion par l'Activité Economique qui intègrent de manière significative des habitants des quartiers prioritaires dans leurs personnels en insertion.

En parallèle et en collaboration avec la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon :

- Poursuivre la dynamique Zone Franche Urbaine de Planoise et le Service d'Amorçage de Projets qui s'y rattache.
- Accompagner le développement économique des quartiers prioritaires.

**Objectifs quantitatifs tendanciels :**

- **Confirmer les objectifs tendanciels fixés dans le Contrat Urbain de Cohésion Sociale aux porteurs de projets : 60 à 70 % des bénéficiaires des actions doivent être issus des quartiers de la géographie prioritaire.**

**Les indicateurs de suivi des actions renseignées**

- Nombre de résidents d'un quartier de la géographie prioritaire ayant bénéficié du dispositif parrainage ;
- Nombre de résidents de quartiers CUCS pris en charge par une SIAE (dont jeunes et femmes)

- Nombre de résidents de quartiers CUCS ayant bénéficié d'une action du Contrat Urbain de Cohésion Sociale
- Nombre de résidents de quartiers CUCS ayant trouvé une solution positive à l'issue de l'action financé dans le cadre du CUCS
- Nombre de résidents d'un quartier de la géographie prioritaire ayant bénéficié d'un accompagnement spécifique par le SPEL (Mission Locale, PLIE, Pôle Emploi...)

**Action 8 : Elaborer un partenariat avec le Conseil Régional et l'Etat relatif à l'accès à la formation des demandeurs d'emploi habitant les quartiers prioritaires du CUCS de Besançon.**

L'évolution de la situation de l'emploi en 2009 et en 2010 contribue à aggraver sensiblement les difficultés d'accès à l'emploi et à la formation des habitants et notamment des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du CUCS de la Ville de Besançon, qui se heurtent à plusieurs obstacles et notamment à celui des discriminations liées à l'origine, au genre ou à la domiciliation.

**La finalité de cette action est de :**

- rendre plus accessible l'offre de formation à destination des publics éloignés de l'emploi notamment dans le cadre du Service Public régional de la Formation tout au long de la vie;
- favoriser l'accès à la formation et à la qualification pour tous les publics.

Comment : grâce à un partenariat particulier avec le Conseil Régional de Franche-Comté, partenariat à développer dans le cadre du CUCS afin :

- de garantir un meilleur accès aux formations professionnelles existantes pour les publics habitant les quartiers et notamment ceux en demande d'emploi non employable compte tenu de leur formation initiale ;
- de lutter contre l'illettrisme et favoriser l'alphabétisation des populations étrangères pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle ;
- de favoriser une plus grande adéquation entre offre et demande sur le marché de l'emploi en qualifiant et en professionnalisant en fonction des besoins locaux ;
- d'améliorer l'accès à la qualification des jeunes issus des CUCS par un recours accru aux formations en alternance.

**Objectifs qualitatifs tendanciels :**

L'élaboration du service public de la formation professionnelle tout au long de la Vie est actuellement en cours entre l'Etat et le Conseil Régional de Franche-Comté et sera opérationnel au second semestre de l'année 2012.

L'attente de la Ville de Besançon en matière de prise en compte spécifique des demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires du CUCS de Besançon en termes de formation a déjà été évoquée plusieurs fois au sein des différentes instances et notamment du SPEL local.

A l'heure actuelle cette demande de la Ville est bien relayée par les services de l'Etat qui appuient la demande.

Toutefois, compte tenu de l'état d'avancement des négociations entre l'Etat et le Conseil Régional de Franche-Comté il n'est pas envisageable à ce jour de fixer des objectifs quantitatifs sur ce thème.

Néanmoins ce que la Ville devra s'attacher à faire en accord avec les partenaires concernés (Conseil Régional de Franche-Comté et Etat) c'est que la prise en compte spécifique des demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires du CUCS de Besançon fasse partie du cahier des charges du service public de la formation professionnelle en cours d'élaboration, l'objectif majeur étant de créer les conditions d'un véritable parcours professionnel vers des formations qualifiantes et l'emploi durable pour les demandeurs d'emploi des quartiers : territorialisation de l'action publique en matière de formation.

### **Action 9 : Informer et communiquer sur l'action municipale menée en faveur de l'accès à l'emploi dans les quartiers**

#### **Finalité :**

Mieux faire connaître l'action municipale menée en faveur de l'accès à l'emploi dans les quartiers.

Mise en place d'actions d'information en direction :

- de l'équipe municipale de la Ville de Besançon ;
- des membres du Service Public de l'Emploi Local.

#### **Objectifs quantitatifs tendanciels :**

- Mise en place d'une réunion annuelle en direction des élus de la Municipalité : réunion animée par l' élu en charge de la délégation emploi insertion économie sociale et solidaire.

#### **Le plan d'actions pour l'emploi dans les quartiers doit permettre de :**

- confirmer et conforter le rôle de la Ville de Besançon aux côtés de l'Agglomération du Grand Besançon en tant que pilote politique en ce qui concerne la politique d'accès à l'emploi pour les demandeurs d'emploi de Besançon habitant notamment les quartiers de la géographie du CUCS ;

- maintenir et conforter les moyens affectés et nécessaires au développement de cette politique ;

- maintenir et conforter les dispositifs spécifiques existants : accueil sur les quartiers (permanences emploi), les Groupes Solidarité Emploi (GSE), présence du Service Public de l'Emploi Local (SPEL) au cœur des quartiers, maintien des Correspondants Emploi Formation Insertion et des conseillers emploi du PLIE au sein des GSE... ;

- optimiser la collaboration des acteurs du Service Public de l'Emploi Local au bénéfice des habitants des quartiers ;

- maintenir les orientations prises par la Ville de Besançon dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale : financement des Structures d'Insertion par l'Activité Economique, des réseaux de parrainage en fonction d'un indicateur de performance relatif aux publics demandeurs d'emploi résidant dans les quartiers de la géographie prioritaire du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) de Besançon ;

- veiller à la mobilisation des politiques de l'emploi et des crédits de droit commun de l'Etat, des partenaires du Service Public de l'Emploi Local et des autres collectivités en faveur des habitants des quartiers du CUCS de Besançon ;

- exploiter au mieux les opportunités d'emploi liées aux «grands chantiers» de rénovation, d'aménagement de la Ville de Besançon en poursuivant et en intensifiant le recours à la clause d'insertion dans les marchés publics de la Ville de Besançon et faire de la clause d'insertion un vrai levier vers l'emploi ;

- proposer le développement de la clause d'insertion dans un grand nombre de programmes de travaux notamment, pouvant ainsi permettre d'étendre l'offre d'insertion actuelle et diversifier les marchés intégrant la clause d'insertion : promouvoir l'emploi et combattre l'exclusion ;

- exploitant mieux les opportunités d'emploi liées aux créations d'activités commerciales de la Ville de Besançon, de poursuivre l'animation de la Cellule Emploi Commerce et Restauration ;

- veiller à la fixation d'objectifs communs et clairs à l'ensemble du SPEL et en s'assurant que les conventions signées entre l'Etat et les différents partenaires du SPEL fixent des objectifs quantitatifs et qualitatifs en termes de retour à l'emploi pour les personnes résidant dans les quartiers de la politique de la Ville. En veillant aussi que les financements y afférents soient adaptés aux missions confiées aux différents opérateurs œuvrant dans les quartiers de la politique de la Ville du CUCS de Besançon ;

- veiller au développement économique des quartiers prioritaires du CUCS de la Ville de Besançon pour contribuer efficacement au développement de l'emploi sur le territoire et les quartiers dans une étroite collaboration avec la CAGB ;

- engager une démarche en vue de travailler sur l'adaptation de l'offre de formation professionnelle aux besoins des entreprises et au profil des demandeurs d'emploi des quartiers.

- poursuivre la mise en œuvre de solutions innovantes dans la lutte contre les discriminations et pour l'égalité des chances dans l'emploi ;

- diversifier les marchés intégrant la clause d'insertion.

### Proposition

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le plan d'actions pour l'emploi dans les quartiers présenté ci-dessus.

**«M. LE MAIRE** : C'est un beau travail qui est fait là.

**Mme Corinne TISSIER** : Très rapidement, la Ville de Besançon a souhaité développer une politique particulière en matière d'accès à l'emploi des habitants des quartiers de la géographie prioritaire de l'actuel Contrat Urbain de Cohésion Sociale. C'est dans ce cadre que nous vous présentons ce plan municipal pour l'emploi. 9 actions sont proposées, je vais simplement vous parler de l'action 1...

**M. LE MAIRE** : Est-ce que je peux vous demander de ne pas tous parler en même temps parce que c'est assez pénible déjà pour l'enregistrement et ce n'est pas tellement respectueux pour l'intervenant.

**Mme Corinne TISSIER** : Donc je vais vous parler de l'action 1 «expérimenter et multiplier les rendez-vous de l'emploi dans les quartiers». Cette action a été proposée et retenue lors du dernier Service Public de l'Emploi Départemental. Un premier rendez-vous a été organisé à Besançon le 23 juin. L'objectif était de mettre à disposition des demandeurs d'emploi des quartiers sensibles des offres d'emplois récoltées directement auprès des entreprises et notamment celles du club des signataires de la charte de la diversité. Un comité de pilotage a travaillé pendant plus de deux mois pour la réussite de ce rendez-vous. Pour la Ville il s'agit de mettre en cohérence les dispositifs existants et d'amener les Services Publics de l'Emploi à territorialiser leurs actions auprès des habitants des quartiers sensibles. Les entreprises présentes à cette manifestation ont exprimé dans une large majorité leur satisfaction, tant sur l'organisation de cette rencontre que sur la qualité des candidatures proposées. Je tiens d'ailleurs à remercier Frédéric FAURE pour son investissement pour la réussite de ce projet avec les différents partenaires. Juste quelques chiffres : 33 entreprises étaient présentes dont 16 de la charte de la diversité ; 171 postes ont été proposés en CDI, intérim, CDD et job d'été. Il y a eu 259 candidats présents, 393 entretiens et 45 personnes étaient issues des quartiers sensibles. 137 rendez-vous ont été pris à la suite de la manifestation pour un deuxième entretien, 6 personnes ont signé un CDI dont 2 de Planoise, 11 personnes ont signé un CDD de plus de 6 mois, 7 personnes ont signé un CDD inférieur à 6 mois, 2 personnes sont rentrées en formation, 8 personnes ont fait des essais intérim, 28 personnes n'ont pas donné suite et 78 personnes sont encore en vivier, dont 20 de Planoise. Vu le succès de cette rencontre, il

est proposé pour 2012 d'organiser d'autres rencontres dans les différents quartiers de la ville, donc 3 nouveaux rendez-vous seront organisés pour couvrir toute la ville.

**M. LE MAIRE :** Malgré les difficultés budgétaires on a augmenté les crédits sur cette ligne-là, c'est du bon travail qui est fait là.

**Mme Corinne TISSIER :** Si vous vous intéressez justement à la politique de la Ville dans le domaine de l'emploi, lisez cette petite plaquette très simple mais qui vous permet de voir tout le travail que fait la Ville notamment dans le champ de l'insertion.

**M. Michel OMOURI :** Une bonne partie de l'action par rapport à l'emploi dans les quartiers, c'est de l'accompagnement social, alors que pour ma part je pense que la priorité c'est la formation professionnelle. Pour le chantier du tramway il me semble que vous allez engager des clauses d'insertion, 7 % soit 17 équivalents temps plein, pourquoi ne pas passer à 10 % premièrement. Tout comme à plusieurs reprises on vous a indiqué qu'on souhaitait l'installation d'une école deuxième chance pour aider les jeunes sortis du système scolaire sans qualification à trouver un emploi durable.

Vous indiquiez aussi que peut-être avec le tramway c'est la création d'emplois pour les jeunes issus des quartiers populaires. Je suis d'accord, simplement Monsieur le Maire je souhaite que ces emplois leur soient réellement affectés. Pourquoi ? Parce que j'ai analysé la zone franche de Planoise, j'ai un document ici qui dit qu'on a créé 853 emplois sur la zone franche de Planoise, 32 % sont issus du Grand Besançon. Moi je m'interroge parce que la zone franche doit être déjà axée sur les 8 ou 9 quartiers prioritaires de Besançon. Aujourd'hui la réalité c'est que les jeunes de ces quartiers me disent : on ne comprend pas, on a mis une zone franche pour nous et on embauche des gens extérieurs à Besançon, déjà ça passe très mal.

Secundo, j'avais fait une proposition il y a un mois, Monsieur le Maire je crois que vous étiez sorti lorsque je l'ai faite, en disant qu'une bonne partie des villes qui ont un dispositif ANRU ont créé des locaux commerciaux, pourquoi ? Parce qu'un grand nombre de jeunes aujourd'hui veulent créer leur propre entreprise, simplement ils n'ont pas de locaux pour démarrer. Comme on a mis en place une réhabilitation sur Clairs-Soleils, qu'on a mis des locaux de commerces et pas d'industrie, je souhaite qu'on arrive dans quelque temps, même dans un futur proche, à créer des locaux commerciaux pour que des jeunes puissent développer leur propre entreprise. Voilà ma proposition.

**M. LE MAIRE :** Tout d'abord quand vous dites que vous aimeriez mieux qu'on aille à 10, c'est effectivement l'objectif d'aller à 10, voire au-delà. Quand vous dites que c'est 17 équivalents temps plein, je ne sais pas comment vous calculez puisque nous, nous considérons que ce sont en moyenne 250 personnes par an qui vont être impactées, peut-être 200 la première année, 300 les autres, on estime que ce sont plusieurs centaines d'emplois qui vont être créés. D'autre part, ces emplois ne seront pas créés uniquement pour les jeunes d'ailleurs parce qu'il y a aussi des seniors, des quinquas à la recherche d'emplois, et surtout ce qui est intéressant c'est que nous répondons là à une demande de personnes qui sont en difficulté, les jeunes de tous les quartiers et même au-delà des quartiers de Besançon et ce que nous voulons surtout c'est leur donner une chance d'avoir un emploi qui soit pérennisé. Il y a quelque chose d'incroyable actuellement, c'est que les travaux publics cherchent des compagnons pour travailler et ils ne les trouvent pas. Aussi je crois que je devrais me féliciter pour cette opération tramway pour laquelle vous avez voté contre. Vous vous félicitez pour l'emploi ? Tant mieux ! Cette opération au niveau de l'emploi est faite avec le Département, la Région, l'État qui était représenté par le Secrétaire Général, elle est faite avec la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics, avec la Chambre de Métiers, la Chambre de Commerce, et je pense que vous devriez vous féliciter qu'il y ait une vraie mobilisation effectivement pour que les travaux du tramway permettent de créer des centaines d'emplois dont, nous l'espérons bien, certains seront pérennisés. Ce n'est pas 17 équivalents temps plein, on pense que ce sont plusieurs centaines d'emplois qui seront créés. Vous savez combien il y a de CV actuellement déposés alors qu'on n'a pas encore démarré ? Il y avait samedi 365 curriculum vitæ dont 30 % de jeunes de moins de 26 ans. Ça c'est la réalité.

**M. Jean-Marie GIRERD** : Indépendamment du fond du rapport, je trouve que ce rapport est très bien structuré avec un certain nombre de choses. Il n'y a pas que Jean-Marie GIRERD qui s'intéresse à l'évaluation puisque pour chaque action une évaluation des actions a été indiquée. Donc voyez comme quoi même des gens de votre équipe peuvent prendre en compte mes remarques.

**M. LE MAIRE** : Ah non on ne prend pas en compte vos remarques, l'évaluation est permanente ici !

**M. Jean-Marie GIRERD** : (rises) On n'attend pas les élections suivantes pour la faire.

**M. LE MAIRE** : C'est fait depuis très longtemps.

**M. Jean-Marie GIRERD** : ... Sans préjuger sur le fond, je trouve quand même que c'est un très bon rapport qui est bien structuré avec une démarche un peu systématique et je trouve que ça va dans le bon sens et on devrait prendre exemple là-dessus.

**Mme Annie MENETRIER** : Effectivement au regard de la situation catastrophique de l'emploi, nous nous félicitons qu'aujourd'hui nous ayons à traiter de l'engagement de notre ville pour la mise en œuvre d'un plan d'actions pour l'emploi dans les quartiers. En même temps il faut bien avoir en tête et ça n'a pas été dit ce soir que la politique de l'emploi de notre pays dépend avant tout essentiellement de l'État et que ces politiques de l'emploi dépendent des politiques économiques mises en œuvre, on en a beaucoup parlé tout à l'heure, des politiques sociales et aussi des services publics. Par ailleurs, face à la montée du chômage, l'accompagnement des publics en difficulté concerne évidemment le cœur de métier des partenaires locaux de l'insertion professionnelle et de l'emploi et je voudrais ce soir dire qu'ils font un travail remarquable dans des conditions relativement difficiles dans la période compte tenu de la situation que nous vivons sur la question de l'emploi.

Le constat qu'ils nous font est alarmant, cela a été dit mais c'est le nombre de salariés, notamment les jeunes, n'oublions pas les femmes parce que sur notre territoire le taux de chômage des femmes est très supérieur à la moyenne nationale et aussi les seniors, qui sont toujours plus nombreux à être confrontés aux difficultés face au travail et je dirais que ce n'est pas étonnant parce que l'économie française ne crée quasiment plus d'emplois aujourd'hui et c'est là la principale cause de l'envolée du chômage depuis mai dernier. En même temps nous savons toutes et tous que cette panne n'a rien d'un accident naturel, qu'elle est la résultante de la politique d'austérité du Gouvernement qui est appliquée depuis plusieurs mois et qui est encore à venir, et des choix de gestion des banques, des entreprises qui cassent l'emploi et étouffent la croissance.

Je vais donner deux exemples significatifs. On a parlé tout à l'heure de Peugeot, nous connaissons très bien dans notre région, dans notre département Peugeot qui vient d'annoncer la suppression de 6 800 emplois avec des licenciements fermes dont 5 000 en France, 1 500 emplois sont concernés dans le Nord du département alors que le groupe PSA n'est pas en difficulté financière, au contraire. 11 milliards de réserve sans compter les 250 M€ qui ont été versés aux actionnaires - ça va quand même pas trop mal-, sans compter également le salaire de M. VARIN, le PDG du groupe PSA qui quand même s'octroie un salaire de 9 000 € mais pas par mois, par jour, 9 000 € par jour pendant que les salariés touchent à peu près 1 200 € par mois.

Deuxième exemple, parce que l'opposition est toujours fervente à défendre les entreprises, on le voit aussi avec le financement des PME qui souffrent aujourd'hui cruellement d'un manque de financement. 17 % des PME se sont vu refuser un prêt en 2010 et la fin de l'année 2011 s'annonce critique et notamment pour les entreprises à forte croissance. D'après une étude qui vient de sortir le taux d'échec pourrait monter jusqu'à 30 %. On marche sur la tête, des entreprises qui vont chercher du crédit, et on leur refuse, pour investir, pour créer de l'emploi. Voilà les deux exemples que je voulais donner.

**M. LE MAIRE** : Vous savez que les discours les plus courts sont ceux que l'on écoute le plus. Il y a une capacité d'attention qui dépasse rarement la minute ici.

**Mme Annie MENETRIER :** Je vais terminer. Je veux simplement dire que quand le chômage explose comme en ce moment c'est le grand flop du Gouvernement sur l'emploi parce qu'il a un bilan quand même dramatique et pourtant il fait bonne figure parce que la semaine dernière il nous a sorti deux solutions miracles qui s'appellent les contrats aidés et l'alternance pour les jeunes. Alors l'alternance pour les jeunes, connaissant un peu la question sur le territoire de l'Agglomération mais aussi au niveau national, ce qu'on peut dire c'est que 33 % des jeunes ne trouvent pas de travail et sur les contrats aidés il y en a 500 000 qui sont financés en 2011, on sait que ce sont des contrats précaires, partiels, 25 heures avec 600 € par mois, et là ça a au moins le mérite d'être clair, les services de l'État nous disent oui mais il faut faire du contrat aidé pour faire baisser les chiffres du chômage pour les mois qui viennent et c'est dit tel quel, en réunion on nous le dit comme ça, sans compter les heures supplémentaires défiscalisées parce qu'on pourrait en parler mais c'est quand même près de 400 000 emplois. Tout cela pour vous dire que pour nous la question d'une nouvelle répartition des richesses est posée si nous voulons rétablir le droit au travail pour toutes et tous. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE :** Je n'ai rien à retirer à ce que tu viens de dire, je suis parfaitement d'accord avec tout cela, sauf que je vous incite quand même à raccourcir vos discours même s'ils sont très intéressants parce que j'observe depuis ma place qu'absolument plus personne n'écoute, peut-être une ou deux personnes seulement, tout le monde est ailleurs.

**Mme Nozhat MONTASSIR :** Je voulais juste rendre hommage au service insertion du CCAS qui assure l'accompagnement social et qui est impliqué dans ces thématiques d'accompagner les personnes les plus en difficulté, les plus éloignées de l'emploi pour les aider à se remettre debout et à lever les freins pour l'emploi. Bien sûr ils travaillent en relation avec le PLIE et je veux leur rendre hommage en ces moments difficiles parce qu'eux aussi ont perdu leurs locaux qui étaient au CHAT suite à un incendie mais tout finit bien parce qu'ils sont déjà relogés au CCAS. C'était un petit clin d'œil, merci.

**M. Jean ROSSELOT :** Ce sera très court, j'ai toujours plein de plaisir à entendre Annie MENETRIER. Ça me fait penser à la récente chanson de Patrick Sébastien, Madison, Madison, ça me ramène aux années 70 (rires).

**M. Pascal BONNET :** Je vais être court aussi, c'est un peu dans le même esprit parce que vous disiez qu'on n'écoute pas, on a bien écouté Annie MENETRIER. Si le Gouvernement s'adapte et essaie de répondre à la situation, et là si on parle d'emplois on est dans la réalité, on a un souci de répondre à une situation dramatique, on n'est pas dans l'idéologie. Alors merci pour les leçons mais le communisme en matière d'économie et d'emploi, on a vu.

**M. Michel OMOURI :** Je vais revenir à des choses très terre à terre, on peut répondre à Mme MENETRIER mais on va y passer des heures et on ne va pas y arriver. Simplement Monsieur le Maire, revoyez votre plan de communication parce que les 17 équivalents c'est vous qui l'avez écrit dans votre rapport, premièrement. Deuxièmement vous parlez du contrat aidé, on va prendre la réalité à Besançon. Quand une association prend un contrat aidé, elle a un devoir de former la personne recrutée, qu'est-ce qui se passe ? Je vais vous inviter Monsieur le Maire à vous rapprocher des différentes collectivités locales autant de la Région que du Département, pourquoi ? Parce que vous devez une obligation de formation. Aujourd'hui que se passe-t-il ? Un plan de formation c'est 2 000 €, l'Association se tourne vers le Conseil Général, gestionnaire du RSA qui la renvoie vers la Région etc., tout le monde se renvoie la balle. Les associations se débrouillent toutes seules aujourd'hui à essayer de former les personnes en contrats aidés, voilà la réalité. Et pour terminer je réitère ma demande à ce que sur le secteur de Clairs-Soleils on puisse avoir des locaux pour que des jeunes aujourd'hui puissent créer leur propre entreprise. Voilà tout simplement Monsieur le Maire aujourd'hui le travail en commun entre la majorité et l'opposition.

**M. Jacques MARIOT :** Monsieur OMOURI, deux réponses très courtes, la première sur la ZFU. Vous n'avez pas complètement tort quand vous dites qu'un tiers des jeunes employés sont du Grand Besançon mais il n'y a pas qu'à Planoise que c'est difficile, c'est sur tous les autres quartiers de Besançon qu'on recrute effectivement un tiers des jeunes, c'est la première remarque. Et la deuxième, l'école de la deuxième chance, j'aime bien mais je pense que l'école de la première chance, les limites de la RGPP, je pense qu'aujourd'hui faire de la garderie comme on l'a vu à Planoise cette semaine, mettez déjà des

enseignants à la bonne place et plutôt que de penser à la deuxième chance, pensez déjà à la première (applaudissements).

**M. LE MAIRE :** Quels sont ceux qui sont contre ? Qu'ils lèvent la main. Il n'y en a pas. Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Il n'y en a pas. C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 16 décembre 2011.*